



Réseau Education

Sans Frontière 63



Réseau Université

Sans Frontière 63

20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le gouvernement s'en moque

Les étrangers privés du droit au séjour par une loi sans cesse plus restrictive sont des travailleurs. Ce sont aussi souvent des pères et des mères, « coupables » d'être venus vivre en France, « coupable » s d'y avoir fondé ou reconstitué une famille, « coupables » de vouloir pour eux-mêmes et leurs enfants un avenir meilleur. Quand les autorités préfectorales interpellent un père, une mère ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion, cet enfermement « administratif » ignore l'intérêt supérieur de l'enfant et viole la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Aucun enfant ne sort indemne de son enfermement arbitraire, de son arrachement brutal au milieu dans lequel il vit, à son école et à ses copains.

Aucun enfant n'échappe à un traumatisme majeur, quand il a vu son père ou sa mère entre deux policiers, menotté et traité comme un criminel.

L'expulsion d'un père ou d'une mère est un tremblement de terre qui détruit parents et enfants jour après jour. Celui qui est frappé perd tout à la fois son compagnon, ses enfants, son travail, la vie qu'il a construite et se retrouve, démuné de tout, déposé là où personne ne l'attend.

Le conjoint et les enfants demeurés en France, privés d'un père ou d'une mère, restent sans ressources, sans appui, au minimum pour des mois, le plus souvent pour des années, parfois pour toujours. Pour beaucoup, c'est un lent engloutissement dans le silence. Il faut survivre, trouver des ressources, espérer un retour qui ne vient pas, tenir, replié sur sa honte ou alors, comme l'espèrent préfets et ministres, partir, acculés par le désespoir et le dénuement.

Le ministre qui légitime l'emprisonnement des enfants au nom de l'unité familiale la méprise souverainement dès lors qu'il s'agit de démembrer une famille en expulsant l'un des deux parents, le père le plus souvent ou, parfois, la mère. La possibilité laissée à des parents d'abandonner leurs enfants pour leur éviter l'expulsion est une monstruosité. Le placement de mineurs en centre de rétention, leur expulsion, leur existence bouleversée sont insupportables.

En Auvergne, le préfet Stéfanini applique avec zèle la politique monstrueuse de Sarkozy, Fillon, Hortefeux et Besson. Cette xénophobie d'Etat qui organise une véritable chasse aux étrangers a des conséquences terribles. Ainsi la famille Tang Zhou a dû vivre cachée durant tout le mois de septembre pour éviter une expulsion vers la Chine, et seule la mobilisation unitaire (associations, syndicats, partis, élus, citoyens) a forcé le préfet Stéfanini à reculer. Le 7 novembre au matin, après pratiquement un mois d'enfermement en Centre de Rétention, Théophilus Omon a été embarqué par des policiers dans un avion pour être expulsé au Nigeria, le pays où il est né mais où sa vie est en danger du fait de ses conceptions religieuses.

Il faut que nous soyons toujours plus nombreux à savoir ce qui se passe ici chez nous en Europe, en France, en Auvergne et à Clermont-Ferrand. Pour cela RESF 63 et RUSF 63 organisent deux rassemblements d'information à la population à Clermont-Ferrand.

Samedi 21 novembre 2009

14h30 place de Jaude

16h00 place de la Victoire

Il faut dire que trop, c'est trop ! Il faut arrêter ça !

Théophilus OMON après avoir été enfermé au Centre de Rétention de Lyon pendant plus de 4 semaines parce que Sans-Papiers, a été expulsé vers le Nigéria le 7 novembre dernier. Pasteur de l'église évangélique, Théophilus avait fui le Nigeria où les chrétiens sont persécutés à cause de leur religion. Lui-même a subi des menaces de mort et pour ne pas mourir s'est réfugié en France en janvier 2007.

Depuis il a appris le français. Après avoir été débouté du droit d'asile, Théophilus a déposé une demande de titre de séjour par le travail en juin 2008 à laquelle les services de la préfecture n'ont pas répondu. En mai 2009, avec l'appui de son employeur, il réitère sa demande de régularisation à laquelle la préfecture a donc répondu par son expulsion vers le Nigéria ce qui pourrait l'amener directement à la mort.

Il faut que Théophilus Omon revienne en France afin d'échapper à la mort et pour qu'il puisse reprendre son travail et sa vie parmi nous.

Gertrude NTALA et ses 5 enfants (dont 4 sont scolarisés) ont fui la République Démocratique du Congo. Gertrude et son mari, militants, avaient des responsabilités dans le Mouvement de Libération du Congo.

En Août 2007 ils sont arrêtés à leur domicile à Kinshasa. Elle est alors détenue et accusée d'avoir tenu des réunions anti-gouvernementales à son domicile. Depuis, elle n'a plus aucune nouvelle de son mari.

Après s'être évadée au cours d'un transfert, elle rejoint clandestinement Brazzaville avant de gagner la France en Octobre 2008 avec ses 5 enfants. En attente de sa démarche en Commission Nationale Du Droit d'Asile (CNDA), elle est sous le coup d'une Obligation à quitter le Territoire Français (OQTF).

Nous exigeons sa régularisation afin qu'elle et ses enfants puissent vivre sereinement en France.

Marieta, Andranik et Guéram TOROSSIAN, déboutés du droit d'asile, ont fui l'Arménie et sont en France depuis 3 ans. Rentrer en Arménie constituerait un grave danger pour Guéram menacé par la police militaire, mais aussi pour ses parents Marieta et Andranik qui y ont perdu maison et emploi. Arrêtés Guéram et Marieta, ont été conduits au Centre de Rétention d'Oissel. Libérés au bout de 3 jours, ils sont ramenés à Clermont-Fd où la police les recherche à nouveau ainsi qu'Andranik, absent au moment de l'arrestation.

Par peur d'autres arrestations ils ont quitté leur domicile actuel et vivent dans une très grande angoisse. La fille de Marieta et Andranik ainsi que leur petite fille, elles aussi menacées en Arménie, sont également en demande d'asile. Très angoissées par crainte d'une arrestation, elles ont fui le lieu d'hébergement familial. Marieta travaille bénévolement au sein d'une association et parle de mieux en mieux le français. Leur intégration ne semble pas un vain mot. Andranik a de gros soucis de santé et a besoin d'être soigné.

Nous exigeons leur régularisation afin qu'ils trouvent refuge en France.

M. Abdelaziz BOUMENDJEL, père de six enfants français et résidant en France depuis 1972, se trouve actuellement au Centre de Rétention Administratif de Rouen Oissel sur le point de se faire expulser pour l'Algérie.

En 2004, il a écopé d'une double peine de quatre ans d'emprisonnement qu'il a effectué, ainsi que d'une Interdiction de Territoire Français de cinq ans. Propriétaire d'un bâtiment il avait hébergé des sans papiers. Son chef d'accusation : "aide à l'entrée et au séjour irrégulier d'étrangers sur le sol français". En 2003, M. Sarkozy alors Ministre de l'Intérieur avait abrogé la double peine qui ne serait réservée qu'aux terroristes ce que notre père n'est en aucun cas. Dans son livre publié en 2004, M. Sarkozy avait établi des catégories de protections pour les "quasi français" qui dans le cas d'une condamnation ne pouvaient la voir assortir d'une Interdiction de Territoire Français. Par "quasi français" il entendait personnes résidant sur le sol français depuis plus de vingt ans et/ou y ayant fondé une famille. C'est le cas de M. Abdelaziz Boumendjel, père de six enfants et vivant en France depuis 37 ans. Son expulsion serait une violation de la loi que M. Sarkozy a lui-même instaurée. Ce n'est pas un homme seul qui serait puni mais toute une famille. Deux enfants sont toujours mineurs, et quatre scolarisés. Tous réclament leur père.

Qu'en est il du droit des enfants à avoir des parents ? Libérez et régularisez Abdelaziz BOUMENDJEL.